



L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	12/09/2025
Date d'Affichage	12/09/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	7
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LEBouc.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir à Mr André PHILIPOT,
 Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN,
 Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBouc,
 Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS.

Absentes :

Mme Colette PENDRIGH, Mme Sylvie COUPE

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 11 septembre 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Madame Stéphanie GARNIER est nommée secrétaire de séance.

N°125-2025

Validation du devis pour un vidéo projecteur à la Mairie

Mme Stéphanie GARNIER, adjointe chargée des finances, présente le devis MARY pour l'achat d'un écran tactile avec support à la Mairie en vue du remplacement du vidéoprojecteur.

L'entreprise MARY propose deux écrans tactiles.

- Ecran tactile EVOLVE 2 ETX5540 avec support mobile fixe- Ecran 55 pouces d'un montant de 2 710.00 € HT,
- Ecran tactile EVOLVE 2 ETX6540 avec support mobile fixe- Ecran 65 pouces d'un montant de 2 918.00 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** le devis de l'entreprise MARY pour l'acquisition d'un écran tactile EVOLVE 2 ETX6540 avec support et d'imputer en investissement à l'opération 54 « Mairie » l'article : 2183 – Budget voté pour cette opération : 4 150.00 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
 Le registre dûment signé,
 Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
 En Préfecture le
 Et publication le

